

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 27 Septembre 2016 PROCÈS-VERBAL

**Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 34**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 40**

**Quorum : 22**

**Date de convocation : 20 septembre 2016**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 20 septembre 2016**

La séance est ouverte

**Le 27 septembre 2016 l'année deux mille seize à 18h30**  
à la Technopole – Salle Millésime

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)		Mme TALABOT
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	À 19h00	
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)		M.TAMARELLE	MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		DIAS Philippe	A	
LAGARDE Valérie	P		EYL Muriel	P	
BLANQUE Thierry	P		FOURNIER Catherine		Mme EYL
CANADA Béatrice	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
BALAYE Philippe	P		PASETTI Nicolas	A	
BOUROUSSE Michèle	P		MOUCLIER Jean-François	A	
GACHET Christian	P		JOLIVET Martine	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
DURAND Félicie	P		BENCTEUX Laure	P	
LARRUE Dominique		Mme DURAND	CHEVALIER Bernard	P	
BETES Françoise	P		PELISSIER Bernadette	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François		Mme BURTIN DAUZAN
MARTINEZ Corinne	P		DEBACHY Maryse	P	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	À 18h53		KESLER Jean	A	
AULANIER Benoist		M.FATH			

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur CHEVALIER est élu secrétaire de séance  
Le procès-verbal de la réunion du 28 Juin 2016 est adopté à l'unanimité

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

## COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE DES DÉCISIONS

*Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu  
Le Mardi 27 septembre 2016*

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>OBJET</b>	<b>VOTE</b>
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>		
2016/91	Adhésion à l'Union Nationale des acteurs du développement local (UNADEL)	Adopté à l'unanimité
2016/92	Actualisation du tableau des effectifs	Adopté à l'unanimité
<b>FINANCES</b>		
2016/93	Admission des lanternes à la liste des biens amortissables	Adopté à l'unanimité
2016/94	Décision modificative n°2 au budget annexe aérodrome de la CDC MONTESQUIEU	Adopté à l'unanimité
2016/95	Décision modificative n°3 au budget principal de la CDC MONTESQUIEU	Adopté à l'unanimité
<b>ENVIRONNEMENT</b>		
2016/96	Partenariat avec l'association groupement de défense sanitaire des abeilles	Adopté à l'unanimité
2016/97	Acquisition de parcelles – recul de digues	Adopté à l'unanimité
<b>INFRASTRUCTURES</b>		
2016/98	Révision du règlement de mise à disposition du matériel	Adopté à l'unanimité
<b>SOLIDARITÉS</b>		
2016/99	Bail emphytéotique Gironde Habitat	Adopté à l'unanimité
<b>TOURISME</b>		
2016/100	Taxe de séjour	Adopté à l'unanimité
2016/101	Avenant n°2 à la convention d'objectifs	Adopté à l'unanimité
2016/102	Approbation du compte administratif 2015 et du budget primitif 2016	Adopté à l'unanimité
<b>VIE LOCALE</b>		
2016/103	Convention de mutualisation de restauration 2016-2019 pour les structures petite enfance	Adopté à l'unanimité



# COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE DES DÉCISIONS

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu  
Le Mardi 27 septembre 2016

---

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur TAMARELLE.

Monsieur CHEVALIER est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président procède à l'appel le quorum étant atteint la séance est commencée.

Le procès-verbal de la séance du 28 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

Le compte rendu des décisions prises par Le Président par délégation d'attribution du Conseil est adopté à l'unanimité.

## **2016-91/ADHÉSION À L'UNION NATIONALE DES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT LOCAL (UNADEL)**

**RAPPORTEUR :Monsieur le Président**

L'association ETD ayant cessé son activité, la CCM souhaite adhérer à une autre association pour garder un centre de ressources des différentes expérimentations dans le développement local.

Il s'agit donc d'adhérer à L'UNADEL, réseau national des acteurs du développement local dont la cotisation annuelle s'élève à 500,00 €.

***Adopté à l'unanimité***

## **2016-92/ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**RAPPORTEUR :Monsieur le Président**

Monsieur le Président propose d'actualiser le tableau des effectifs de la Communauté de Communes de Montesquieu en créant des emplois suite à des avancements (réussite à examen professionnel et ancienneté).

Également, il est proposé de créer deux emplois d'agent d'accueil sur le grade d'adjoint administratif de 2ème classe et de technicien gestion de bâtiments sur le grade de technicien principal de 2ème classe suite à des recrutements externes, en remplacement d'agents partis. Il convient de supprimer un emploi d'adjoint administratif de 1ère classe à (départ à la retraite d'un agent) et un emploi de technicien principal de 1ère classe (mutation externe).

Enfin, suite aux différentes orientations retenues lors du vote du budget primitif de 2016, il est proposé de créer les emplois suivants : technicien digues, acheteur public, directeur adjoint des services techniques et agent de soutien au sein des différentes crèches.

***Adopté à l'unanimité***



# COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE DES DÉCISIONS

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu  
Le Mardi 27 septembre 2016

## 2016-93/ADMISSION DES LANTERNES À LA LISTE DES BIENS AMORTISSABLES

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

Un système d'éclairage est composé d'un massif, d'un mât et d'une lanterne. Le service technique, dans un souci de bonne gestion des deniers publics, propose de procéder au seul remplacement de la partie supérieure (lanterne) de l'éclairage. Le coût unitaire est ainsi ramené de plus de 1.000 € TTC à 430 € TTC par dispositif. Pour information, le programme pluriannuel de remplacement de la CCM est de l'ordre de 600 dispositifs d'éclairage.

Cette dépense porte sur un bien déjà inscrit à un compte d'immobilisation, et a pour effet d'accroître notablement sa durée d'utilisation, puisque l'on estime à plus de 20 ans la durée de fonctionnement de l'équipement nouveau d'éclairage des voiries. La Communauté de Communes est amenée à remplacer l'éclairage des voiries.

Il s'agit d'ajouter les dispositifs d'éclairage des voiries (lanternes) à la liste des biens amortissables sur une durée de quinze ans.

***Adopté à l'unanimité***

## 2016-94/DÉCISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET ANNEXE AÉRODROME DE LA CCM

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

Il convient de procéder au vote d'une décision modificative suivante :

### **En section FONCTIONNEMENT :**

- Augmenter les crédits nécessaires à la démolition du club house de l'aérodrome par une diminution du virement à la section INVESTISSEMENT,
- Prévoir des crédits supplémentaires afin d'amortir les acquisitions 2015,
- Rééquilibrer la section par une diminution du virement à la section d'investissement.

### **En section INVESTISSEMENT :**

- Réimputer les crédits nécessaires, initialement prévus en section INVESTISSEMENT, à la démolition du club house de l'aérodrome,
- Prévoir des crédits supplémentaires afin d'amortir les acquisitions 2015,
- Constater la diminution du virement de la section investissement.

# COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE DES DÉCISIONS

*Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu  
Le Mardi 27 septembre 2016*

## **SECTION FONCTIONNEMENT**

			DEPENSES		RECETTES	
			DIMINUTION DES CREDITS	AUGMENTATION DES CREDITS	DIMINUTION DES CREDITS	AUGMENTATION DES CREDITS
chapitre	nature	<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>				
67	6718	Autres charges exceptionnelles		23 334,00		
042	6811	Dotation aux amortissements		20 000,00		
023	023	Virement à la section INVESTISSEMENT	43 334,00			
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>			<b>43 334,00</b>	<b>43 334,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
				<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
					solde	0,00

## **SECTION INVESTISSEMENT**

			DEPENSES		RECETTES	
			DIMINUTION DES CREDITS	AUGMENTATION DES CREDITS	DIMINUTION DES CREDITS	AUGMENTATION DES CREDITS
opé./chap	nature	<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>				
21	21738	Autres constructions	23 334,00			
040	28138	Amortissements				20 000,00
021	021	Virement de la section FONCTIONNEMENT			43 334,00	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>			<b>23 334,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43 334,00</b>	<b>20 000,00</b>
				<b>-23 334,00</b>		<b>-23 334,00</b>
					solde	0,00

***Adopté à l'unanimité***

### **2016-95/DÉCISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET PRINCIPAL DE LA CDC MONTESQUIEU**

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

Il convient de procéder au vote d'une décision modificative suivante :

#### **En section FONCTIONNEMENT :**

- Pour mémoire (DP) :
  - Pourvoir à l'indemnisation d'un particulier sur des travaux d'urgence pour 3.510,00 € en 6718 (augmentation des crédits de dépenses),
  - Équilibrer cette décision par un prélèvement sur les dépenses imprévues pour 3.510,00 € en 022 (diminution des crédits de dépenses),

## COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE DES DÉCISIONS

*Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu  
Le Mardi 27 septembre 2016*

- Prévoir le remboursement d'une société d'assurance de 2 congés « maladie ordinaire » devenus congés « longue maladie »,
- Prévoir les crédits nécessaires à l'encartage, l'impression, et la distribution du plan touristique inséré dans la revue communautaire,
- Permettre de rembourser un trop perçu de frais de psychologue d'une crèche,
- Anticiper les revalorisations liées au PPCR (Parcours Professionnel des carrières et des rémunérations) : reclassement indiciaire, point d'indice et cotisations liées. 50.168 € sont nécessaires à ce jour. Le PPCR devrait avoir un impact de 72.000 €
- Équilibrer la section de fonctionnement par un prélèvement sur les dépenses imprévues.

			DEPENSES		RECETTES	
			DIMINUTION DES CREDITS	AUGMENTATION DES CREDITS	DIMINUTION DES CREDITS	AUGMENTATION DES CREDITS
chapitre	nature	SECTION FONCTIONNEMENT				
67	6718	Autres charges excep. Opé gestion		11 000,00		
013	6419	Remboursement rem.personnel				11 000,00
011	6236	Catalogues et imprimés		2 000,00		
011	6238	Divers communication		2 000,00		
77	7788	Produits exceptionnels divers				700,00
011	62261	Honoraires psychologues		700,00		
012	64111	Rémunération principale		72 000,00		
022	22	Dépenses imprévues	76 000,00			
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>			<b>76 000,00</b>	<b>87 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 700,00</b>
				<b>11 700,00</b>		<b>11 700,00</b>
					solde	0,00

### En section INVESTISSEMENT :

- Prévoir une augmentation des crédits des cautions reçues et versées par les demandeurs de logements d'urgence et de scooter.

					DIMINUTION DES CREDITS	AUGMENTATION DES CREDITS	DIMINUTION DES CREDITS	AUGMENTATION DES CREDITS
opé/chap	nature	service	antenne	SECTION INVESTISSEMENT				
16	165			Dépôts et cautionnements		500,00		
16	165			Dépôts et cautionnements				500,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>					<b>0,00</b>	<b>500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>
						<b>500,00</b>		<b>500,00</b>
							solde	0,00

**Adopté à l'unanimité**



# COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE DES DÉCISIONS

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu  
Le Mardi 27 septembre 2016

## **2016-96/PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE DES ABEILLES**

RAPPORTEUR : Monsieur LEMIRE

L'arrêté ministériel du 26 décembre 2012 indique l'inscription du frelon asiatique dans la liste des dangers sanitaires de deuxième catégorie permettant à l'autorité administrative de définir des actions de surveillance, de prévention et de lutte contre le frelon asiatique.

Il s'agit de conventionner avec l'association « GDSA33 » qui a pour objectif de lutter contre la prolifération du frelon asiatique sur notre territoire et ainsi protéger ses ruchers et autres espèces pollinisatrices, afin de maintenir la biodiversité.

Le montant de la subvention 2016 est égal à 100 € par intervention dans la limite de 1200 € par an.

Monsieur LEMIRE demande si ce service est mutualisé.

Monsieur le Président répond que ce service sera mutualisé. Il insiste sur le fait que les nids de frelons peuvent se trouver non seulement dans les arbres mais aussi dans les haies sur lesquelles l'association peut intervenir.

Monsieur le Président insiste sur le fait qu'il faut faire passer les consignes auprès de ses agents en leur indiquant de faire attention avant d'intervenir car c'est quelque chose qui devient assez fréquent.

***Adopté à l'unanimité***

## **2016-97/ACQUISITION DE PARCELLES – REcul DE DIGUES**

RAPPORTEUR : Monsieur LEMIRE

La CCM assume depuis cette année la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). Une partie de cette compétence consiste à organiser la défense contre les inondations, et assurer la gestion du système d'endiguement.

Sur la commune d'Isle Saint Georges, classée en PPRI rouge, certaines digues n'assurent plus leur rôle de protection contre les inondations, et des travaux d'urgence de confortement sont à prévoir.

Un recul de digue sur les parcelles C1 et C446 de la commune d'Isle Saint Georges permettrait de remédier aux inondations récurrentes, d'une part, et de réhabiliter une zone humide, d'autre part.

Des négociations ont été menées avec le propriétaire Monsieur LAFOURCADE pour l'acquisition de ces parcelles et un accord a été trouvé.



# COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE DES DÉCISIONS

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu  
Le Mardi 27 septembre 2016

Monsieur LAFOURCADE, propriétaire des parcelles C1 d'une contenance de 3 110 m<sup>2</sup> et C446 d'une contenance de 34 933 m<sup>2</sup>, accepte de les céder à la Communauté de Communes de Montesquieu au prix de 35 000 € (trente-cinq mille euros). Il s'agit d'acquérir ces deux parcelles.

**Adopté à l'unanimité**

## 2016-98/RÉVISION DU RÈGLEMENT DE MISE A DISPOSITION DU MATÉRIEL

RAPPORTEUR : Monsieur MAYEUX

Il s'agit d'apporter des modifications mineures au règlement de mise à disposition du matériel par annexe 1 établissant l'inventaire des matériels disponibles et des modalités d'utilisation et d'entretien dudit matériel.

**Adopté à l'unanimité**

## 2016-99/BAIL EMPHYTÉOTIQUE GIRONDE HABITAT

RAPPORTEUR : Monsieur CONSTANT

Considérant que la CCM s'est engagée dans la réalisation d'une aire de sédentarisation des gens du voyage, sur une parcelle boisée cadastrée B 732 à Castres Gironde.

Pour permettre aux familles installées sur cette aire de bénéficier de conditions décentes d'habitat, la Communauté de Communes de Montesquieu souhaite conclure avec Gironde Habitat un bail emphytéotique sur la parcelle B 732 à Castres Gironde.

Par ce bail, Gironde habitat s'engage à édifier et gérer des chalets en bois, avec une aire de stationnement pour les caravanes, afin d'accueillir 6 familles. A cet effet, Gironde Habitat a obtenu les autorisations d'urbanisme.

Ce bail emphytéotique est consenti pour une durée de 42 années entières et consécutives et pour une redevance annuelle de 1 euro symbolique.

Monsieur FATH ajoute que c'est le département qui viendra abonder les fonds utilisés par GIRONDE HABITAT pour financer cette opération. Monsieur GLEYZE à placer ce sujet à la commission permanente du 17 octobre prochain, ou il proposera une subvention de 450 000,00 euros pour l'urgence sociale à laquelle s'ajouteront 90 000,00 euros pour que cette opération puisse se faire.

Monsieur FATH remercie par avance Monsieur GLEYZE, même s'il parle avec toutes les réserves d'usage puisque c'est Monsieur GLEYZE qui présentera cette demande de financement, mais il ne doute pas que celui-ci trouvera la majorité pour avoir cette aide extrêmement puissante à la résolution de ce problème pour notre territoire.

Monsieur le Président remercie par avance Monsieur GLEYZE et sa majorité pour cette aide substantielle, c'est un début de solution qui va nous permettre de concrétiser l'opération.

Monsieur CONSTANT est ravi que la CCM puisse bénéficier de cette aide du Département qui était prévue depuis un moment, d'autant que le département souhaite en réaliser « une opération vitrine » en matière d'accueil des gens du voyage.





# COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE DES DÉCISIONS

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu  
Le Mardi 27 septembre 2016

---

Monsieur CONSTANT informe qu'une aide de l'État est également prévue pour les travaux sur les réseaux.

Il remercie les conseillers départementaux pour leur soutien.

***Adopté à l'unanimité***

## **2016-100/TAXE DE SÉJOUR**

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

Il s'agit d'actualiser les tarifs de la taxe de séjour appliquée aux hébergeurs non classés du territoire.

***Adopté à l'unanimité***

## **2016-101/OFFICE DE TOURISME DE MONTESQUIEU AVENANT n°2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS**

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

L'évolution des relations entre l'Office de Tourisme de Montesquieu et la CCM, il est nécessaire de prévoir un avenant n°2 à la convention d'objectifs 2015-2017.

Les modifications à la convention prévues dans cet avenant portent uniquement sur l'article III concernant le financement de l'EPIC.

***Adopté à l'unanimité***

## **2016-102/OFFICE DU TOURISME DE MONTESQUIEU APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ET DU BUDGET PRIMITIF 2016**

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

Le Président présente les comptes validés par le trésorier.

***Adopté à l'unanimité***

## **2016-103/CONVENTION DE MUTUALISATION DE RESTAURATION 2016-2019 POUR LES STRUCTURES PETITE ENFANCE**

RAPPORTEUR : Madame Nathalie BURTIN DAUZAN

Les établissements d'accueil petite enfance doivent fournir les repas des enfants. Il existe deux organisations pour répondre à cette obligation soit les repas sont fabriqués sur place, ce qui nécessite une cuisine adaptée et du personnel dédié à cette fonction soit les repas sont fabriqués à l'extérieur de l'établissement par une cuisine centrale et sont livrés en liaison chaude ou en liaison froide.



## COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE DES DÉCISIONS

*Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu  
Le Mardi 27 septembre 2016*

---

Les structures petite enfance gérées par la Communauté de Communes s'inscrivent dans ces deux organisations.

Les structures situées à Cadaujac et Castres disposent d'une cuisine de fabrication et d'un personnel qui confectionne les repas. La cuisine de Castres fabrique également les repas pour l'établissement petite enfance situé à La Brède.

Les autres structures petite enfance sont équipées pour réceptionner des repas en liaison chaude ce qui impose que la cuisine de fabrication soit à proximité. Lors du transfert de compétence, les cuisines centrales des communes fabriquaient les repas pour les établissements petite enfance. La Communauté de Communes de Montesquieu et les communes ont décidé de faire perdurer cette organisation afin de privilégier la mutualisation des locaux et du personnel et répondre de façon adaptée à la spécificité de la fabrication de repas pour les tout-petits.

L'organisation se décline de la façon suivante :

- La ville de Léognan fabrique et livre les repas pour les établissements petite enfance situés à Léognan et Saint Médard d'Eyrans,
- La ville de Martillac fabrique et livre les repas pour l'établissement petite enfance situé à Martillac,
- La ville de Saucats fabrique les repas pour l'établissement petite enfance situé à Saucats.

Il s'agit de conventionner avec les communes de Léognan, Martillac et Saucats

### ***Adopté à l'unanimité***

Monsieur le Président en conclusion rappelle que le Forum de l'habitat a lieu samedi, les élus sont conviés à l'inauguration qui aura lieu à 17h00, il informe également qu'aura lieu le même jour le salon de l'aéronautique de loisirs à l'aérodrome.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.***